

# Unité d'Enseignement Maternelle Autiste-Bilan et Perspectives de l'année scolaire 2020-2021

ESMS de rattachement : ARSEA-IME PAYS DE COLMAR-Site SESSAD

Etablissement scolaire d'implantation : ECOLE MATERNELLE SEBASTIEN BRANT

Date d'ouverture : 31 Août 2020

Nombre de places : 7 enfants, porteur d'un Trouble du Spectre Autistique

	Nb	%
<b>Nombre total d'enfants accompagnés durant l'année 2020</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>
<i>Dont à temps complet</i>	4	43%
<i>Dont par demi-journées/4 matinée par semaine</i>	3	50%
<i>Dont accueil séquentiel</i>	0	0%

## 1/ Présentation du dispositif

L'UEMA accueille depuis septembre 2020, 7 enfants porteur d'un Trouble du Spectre Autistique (6 enfants accueillis dès Septembre 2020 et le 7<sup>ème</sup> enfant en mai 2021). Ce dispositif se situe à l'école Sébastien Brant à Colmar suite à la mise en place d'une convention constitutive entre le Sessad, l'éducation Nationale et la Mairie de Colmar.

Les enfants admis à l'UEMA doivent tous être porteur d'un TSA. Il s'agit d'un trouble du neurodéveloppement se caractérisant par un déficit dans la communication et les interactions sociales et par des comportements et des intérêts restreints et répétitifs. A cela s'ajoutent des particularités sensorielles et une rigidité de fonctionnement. Des troubles du comportement peuvent se manifester et s'expliquent souvent par des difficultés de communication de l'enfant. En amont de l'admission, l'Equipe de diagnostic et d'intervention précoces (EDIPA) co-portée par le CAMSP de l'ARSEA et le Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile des HCC, identifie dans leur file active les profils d'enfants pressentis pour l'UEMA.

L'admission est prononcée par le directeur de l'IME du Pays de Colmar-site SESSAD. La composition de la commission d'admission proposée comprend : L'IEN ASH Le directeur de l'IME du Pays de Colmar-site SESSAD et/ou le cadre intermédiaire, La directrice de l'école maternelle Sébastien Brant ; Les partenaires orientant l'enfant et ayant posé le diagnostic autisme (EDIPA, CRA, PIJ,...), Un représentant de la MDPH.

Ce dispositif permet d'accompagner des enfants d'âge de classes maternelles. Ces derniers n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie et ont un niveau cognitif souvent masqué par des troubles du comportement important ou des troubles sévères de la communication, les empêchant de rentrer dans des apprentissages scolaires. Les compétences pivots ou prérequis pour entrer dans les apprentissages comprennent :

- \* La Motivation
- \* L'Imitation
- \* L'Initiation
- \* L'Attention conjointe
- \* La Discrimination



Les élèves de l'UEMA sont présents à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin et sont inscrits au Sessad de l'ARSEA. Ils bénéficient comme les autres enfants de l'école de la cantine et des temps de périscolaires s'ils le souhaitent.

L'UEMA offre un cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler des temps individuels et des temps collectifs alliant un projet d'accompagnement individualisé (PAI). La finalité de l'UEMA par une prise en charge globale précoce et intensive est de permettre aux élèves de rejoindre le cursus élémentaire à l'issue du cycle maternelle. L'équipe éducative et pédagogique travaillent conjointement autour d'objectifs précis permettant l'inclusion dans les autres classes de l'école (Petite Section, Moyenne Section et Grande Section), en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par la HAS (Haute Autorité de Santé) et l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux).

## **2/ L'aménagement de l'espace**

La recherche des locaux disponible et adaptés a été engagée en concertation avec les services de l'enseignement de la ville de Colmar et l'IEN-ASH. L'implantation de l'UEMA à l'EM Sébastien Brant répond à tous les critères (accès facile, 6 classes de Maternelle multipliant les possibilités d'inclusion, proximité de la cantine scolaire, deux cours de récréations, deux salles de motricité).

L'unité d'enseignement comprend une salle de classe de 64 m<sup>2</sup>. Les élèves de l'UE partagent en accord avec la directrice de l'école et le service de l'enseignement de la ville de Colmar les autres espaces de l'école avec les autres élèves : les deux salles de motricité, la BCD, la cour de récréation et la cantine.

L'organisation spatiale et matérielle de la salle de classe est pensée selon le programme TEACCH. Le principe repose sur un enseignement individualisé. La salle de classe aménagée en ce sens, et dispose d'espaces distincts en fonction des activités :

- espace de jeux,
- espace de regroupement,
- espace de travail individualisé
- espace ateliers/goûter
- un espace de repli et d'apaisement : cabane sensorielle



Les cloisonnements, le classement du matériel, le positionnement du mobilier sont pensés pour une fluidité maximale entre les différentes séquences de la journée.



## **3/ L'équipe RH de l'UEMA**

L'ensemble des professionnels de l'UEMA ont pris leurs fonctions au 31/08/2020 en commençant par 14 jours de formation spécifique permettant de consolider et proposer une prise en charge adaptée aux enfants porteurs de TSA. Ces formations ont été dispensées par Learnenjoy et intitulées :

- Teacch-ABA
- VBMAPP
- Outils de communication
- Le cadre de l'UEMA (la scolarisation)
- Les comportements défis
- La guidance parentale

L'équipe de l'UEMA se compose :

- 1 enseignante spécialisée, placée sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et qui met en œuvre une pédagogie spécialisée pour les élèves. Elle assure la coordination pédagogique et organise l'emploi du temps des élèves. Elle met en œuvre les parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'école maternelle. Elle est garante du PPS et de l'évolution de celui-ci.
- Une psychologue du développement (0,75 ETP) qui intervient auprès des enfants, des familles, des équipes et des partenaires. Formée à la VB-MAP, elle assure la création et la mise en place de grilles d'observations qui permettront la déclinaison d'objectifs opérationnels pour l'évolution des enfants.
- 2 éducatrices spécialisées (1,5 ETP). Outre leurs interventions directes en classe, elles assurent un rôle de référent du PAI de l'élève et un rôle éducatif auprès des enfants.
- 2 AMP (2 ETP). Elles accompagnent les élèves dans les actes de la vie quotidienne et dans l'accès aux activités d'apprentissages. Elles aident à la communication, accompagnent les élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle ainsi que dans la gestion du comportement.
- Une orthophoniste (0,50 ETP) qui intervient directement et/ou indirectement auprès des élèves pour développer tous les aspects du langage et pour initier et mettre en place un moyen de communication alternatif ci-besoin.
- Une psychomotricienne (0,20 ETP) qui assure une prise en charge individuelle ou en groupe des enfants et apporte un appui technique aux professionnels

Ces compétences spécifiques permettent :

- des évaluations psycho-éducatives conjointes éducatrice/psychologue pour adapter le projet aux possibilités d'apprentissage de l'enfant et évaluer les bénéfices des prises en charge
- la mise en place d'inclusion
- la mise en place et l'élaboration d'outils de communication adaptés par l'orthophoniste
- d'un atelier motricité/parcours moteurs
- la collaboration avec les intervenants et thérapeutes libéraux (éducatrices libérales,) afin de garantir la cohérence dans la prise en charge globale de l'enfant
- la mise en place et la poursuite du projet scolaire de chaque enfant.

L'équipe de l'UEMA dispose d'un bureau et d'un plateau technique (salle d'activités, salle multi sensoriel....) au sein du Sessad.



#### 4/Points saillants/ quelques données

##### **Ages des entrants**

Classes d'âge	Nb	%
3 ans	6	86%
4 ans	1	14%
5 ans	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>

##### **Lieu d'habitation**

	Nb	%
Colmar et agglomération	5	71%
Hors Agglomération de Colmar avec PEC partielle des frais de transport par l'ARSEA	2	29%
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>

##### **Lieu d'habitation**

	Nb	%
Colmar et agglomération	5	71%
Hors Agglomération de Colmar avec PEC partielle des frais de transport par l'ARSEA	2	29%
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>

##### **Transports**

	Nb	% sur tot. acc.
COMPAGNIE PRIVEE	0	0%
Transport en commun	0	0%
Par leur propre moyen (marche, vélo, parents...)	7	100%

#### 5/ Le travail avec les familles

L'adhésion et la participation des parents est fondamentale dans la réussite de ce projet UEMA. En effet, des études ont montré qu'une collaboration familles-professionnelles dans la prise en charge des enfants atteints d'autisme sous forme de soutien et de coopération, sont plus efficaces qu'une intervention par les seuls professionnels, d'où l'importance dans le cadre de la scolarisation d'un accompagnement spécialisé à domicile qui vise la qualité de vie des parents. Le lien avec la famille et sa participation aux actions menées sont assurés par l'équipe médico-sociale qui peut intervenir au sein de la famille en dehors des temps scolaires. Pour l'année 2020-2021, 61 visites à domicile ont été réalisées par la psychologue et/ou les éducatrices spécialisées.

Pour l'année 2020-2021, une synthèse pour chaque enfant s'est tenue lors de l'ESS. Pour l'année scolaire 2021-2022, 2 synthèses et 2 ESS auront lieu et elles seront indépendantes des unes des autres. Les synthèses réalisées par l'équipe médico-sociale répondent à la loi de 2002-2 et permettent pour chaque enfant de co-construit avec les familles un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Aussi, afin d'aider les parents à mieux appréhender le quotidien et améliorer leur sentiment de compétence, le programme « Au-delà du TSA : des compétences parentales à ma portée » en coopération avec le Centre Ressource Autisme (CRA) a été mis en place à partir du mois d'avril 2021. Ce programme dure 2 mois et comporte de 5 ateliers

de 2h30 et 5 rencontres individuels est d'amener le parent à reconnaître, à développer et à actualiser ses compétences parentales. Les 7 familles ont participé à tous les ateliers dispensés.

## **6/La supervision**

Les professionnels de l'UEMA et l'enseignante ont bénéficié pour l'année scolaire 2020-2021 de 10 séances de supervision. Les objectifs de la supervision mise en place par learnenjoy sont de :

- Comprendre et savoir utiliser les approches globales et structurées issues des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS) auprès des personnes accueillies.
- Savoir mettre en place des outils de structuration (espaces, temps, outils visuels)
- Maîtriser les techniques permettant de mener les personnes vers des apprentissages et une diminution des problèmes de comportement.

## **7/ Inscription dans le maillage territorial**

En amont de l'ouverture de l'UEMA tout un travail de partenariat c'est mis en place avec différents acteurs du territoire :

\* La MDPH: Travail tout au long du projet, ce qui permettra de formaliser les modalités de travailles conjointes. La MDPH a participé à la commission d'admission préalable à l'orientation.

\* L'éducation Nationale : Une convention constitutive dessinant les contours des actions de chacun a été signée. Un travail de proximité c'est mis en place avec la directrice de l'école pour les aspects opérationnels. Un lien de proximité est mis en place avec la direction de l'IEN-ASH.

\* La Mairie de Colmar par une convention de mise à disposition des locaux à l'école Sébastien Brant. Travail de proximité avec les élus et le service administratif de l'enseignement.

\* Le périscolaire : Des contacts réguliers ont lieu avec Préalys qui assure le périscolaire du matin et du soir ainsi que la restauration du midi. La présence d'un professionnel de l'UEMA au sein du périscolaire a pu se mettre en place afin d'accompagner un enfant.

## **8/ Les adresseurs-procédure d'admission**

### **Les enfants potentiellement susceptibles de bénéficier du dispositif UEMA sont identifiés par :**

- ✓ Le Centre Ressource Autisme (CRA) avec notamment la signature d'une convention diagnostic
- ✓ Le CAMSP avec une direction commune (CAMSP/SESSAD) jusqu'au 1/01/2021. Mise en place d'une convention en 2021
- ✓ La Psychiatrie Infanto-Juvenile (PIJ) avec qui une convention devra être passée.

La commission se réunit au plus tard le 15 avril précédant la rentrée scolaire de la prochaine cohorte d'enfants (tous les 3 ans). Sa décision vaut acte. Le diagnostic n'est pas un critère exclusif dans la décision d'admission : l'âge, l'éloignement géographique, le potentiel d'apprentissage, la participation des parents seront également pris en compte.

Si la situation d'un enfant semble relever de l'UEMA, et que celui-ci n'a pas encore de notification, la direction de l'IME du Pays de Colmar accompagne la famille à faire la demande à la MDPH.

Aussi, si un enfant présente tous les critères d'admission à l'UEMA mais n'a pas de diagnostic de posé, la direction de l'IME du Pays de Colmar oriente l'enfant et sa famille vers le CRA qui pourra réaliser le diagnostic dans le cadre d'une convention signée entre les deux établissements.

Suite à la commission d'admission, les parents sont informés par le cadre intermédiaire de l'accueil de leur enfant au sein de l'UEMA et un RDV est programmé au Sessad en présence de l'éducateur référent afin d'établir le dossier d'admission.

Les familles des enfants non retenus sont informées de la décision par l'adresseur (EDIPA, PIJ, CRA...). L'IME du Pays de Colmar se charge d'informer la MDPH de cette décision.

Les parents se chargent ensuite de l'inscription à l'école et au besoin de l'inscription au périscolaire et à la cantine.

### **Conclusion**

La 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement de l'UEMA a été une année de démarrage qui a rencontré un certains nombres de difficultés que ce soit au niveau de l'aménagement de la salle, au niveau RH, mais aussi avec le contexte sanitaire (difficulté d'inclusion du au covid). EN 2021 l'UEMA a connu l'arrivée d'une nouvelle direction (Directeur et cadre intermédiaire) et un rapprochement du Sessad à l'IME Pays de Colmar.

L'année scolaire 2021-2022 sera marquée au niveau des RH par l'arrivée de nouveaux professionnels éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques. Des réajustements notamment sur l'aménagement de la salle seront à réaliser afin de mieux répondre aux besoins des enfants. Le travail de partenariat avec l'éducation Nationale devra s'étoffer, particulièrement par la mise en place d'objectifs opérationnels concernant l'inclusion des enfants de l'UEMA. La supervision se poursuivra pour les équipes afin de les accompagner tout au long de l'année scolaire sur la prise en charge des enfants.